

Banque centrale, la Banque de France mène, dans le cadre de l'Eurosystème, des actions de politique monétaire. Ces actions garantissent le pouvoir d'achat de l'euro.

Institut d'émission, la Banque de France produit une partie des billets en euros. Elle garantit la qualité des billets et des pièces utilisés en France.

Superviseur financier, la Banque de France surveille, pour le compte de l'Autorité de contrôle prudentiel, les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et les mutuelles afin de protéger les clients et les assurés, et de garantir la stabilité financière.

Institution de la République, la Banque de France rend des services qui contribuent à l'équilibre des relations entre les acteurs économiques : médiation du crédit, traitement du surendettement des particuliers, gestion de fichiers de renseignements.



La Banque de France, garant de la stabilité monétaire

Formé par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales des pays ayant adopté l'euro, l'Eurosystème est l'autorité monétaire de la zone euro. Son objectif principal est de maintenir la stabilité des prix pour le bien commun. La Banque de France en est un acteur majeur. Elle met en œuvre en France la politique monétaire décidée par le Conseil des gouverneurs de la BCE, où siège le gouverneur de la Banque de France. Elle produit les études et statistiques nécessaires pour définir cette politique. Elle apporte aux banques françaises, contre garanties, la trésorerie dont elles ont besoin.

La Banque de France, garant de la stabilité financière

Présidée par le gouverneur de la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel vérifie que les établissements de crédit, les entreprises d'assurance et les mutuelles respectent les règles de prudence. Elle s'appuie sur l'examen périodique de leurs documents comptables et sur des contrôles sur place. Elle peut prononcer des sanctions à leur encontre. La Banque de France analyse aussi les mutations de la sphère financière, en évalue les risques et propose des adaptations de la réglementation. Elle surveille les systèmes de paiements de montant élevé et de règlement-livraison de titres.

La Banque de France, garant de la sécurité des moyens de paiement

La Banque de France veille au bon fonctionnement des paiements par chèques, cartes et monnaie électronique. Pour assurer la qualité de la monnaie fiduciaire sur tout le territoire national, ses caisses trient et remettent en circulation plusieurs milliards de billets par an. La Banque de France figure parmi les plus importants fabricants de billets en euros. Elle produit une partie des billets les plus courants, ceux de 5 €, 10 € et 20 €. Elle participe aux travaux européens de création de la future gamme de billets en euros.

La Banque de France, acteur international

Elle apporte son expertise dans de nombreuses instances européennes et internationales chargées de la régulation et de la stabilité financières. Elle développe des analyses, des études et des programmes de recherche qui assoient son audience dans les milieux académiques. Elle participe à la création et à la gestion des grandes infrastructures techniques de l'Eurosystème.

La Banque de France au service des entreprises

Le réseau de la Banque de France comporte une succursale par département, qui évalue la solidité financière des entreprises : la note qu'elle attribue, appelée cotation, est un indicateur précieux pour les entreprises, les banques et l'Autorité de contrôle prudentiel. Les succursales suivent tous les mois l'évolution de la conjoncture, grâce à des contacts directs avec des milliers de chefs d'entreprise. Elles fournissent aux entreprises et aux collectivités territoriales des diagnostics économiques et financiers, et sont les relais départementaux du médiateur national du crédit.

La Banque de France au service des particuliers

Elle traite les situations de surendettement des particuliers. Elle intervient auprès des banques pour permettre à ceux qui en sont privés de disposer d'un compte bancaire. Pour améliorer la qualité des relations entre les banques et leurs clients, la Banque de France gère plusieurs fichiers de renseignements : Fichier central des chèques, Fichier national des chèques irréguliers, Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers. Les banques alimentent ces fichiers ; la Banque de France peut vous dire si vous y êtes inscrit.

La Banque de France, gardien des réserves de change de la France

La Banque de France conserve et gère les réserves en or et en devises de la France.

La Banque de France, institution écoresponsable

La Banque de France est engagée dans une stratégie de développement durable qui couvre les trois piliers environnemental, social et économique. Cette stratégie fait de la Banque de France une entreprise responsable. En particulier, le label Égalité récompense son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Huit valeurs guident l'action de la Banque de France et celle de tous ses agents au quotidien.

Indépendance et Responsabilité, c'est exercer nos missions avec impartialité, éthique et neutralité dans un esprit de transparence vis-à-vis des citoyens et de leurs représentants.

Esprit de service et Efficience, c'est viser, dans toutes nos actions, l'intérêt général et la satisfaction de nos partenaires, en exerçant nos métiers avec rigueur et compétence pour rendre le meilleur service au meilleur coût.

Fiabilité et Adaptabilité, c'est valoriser la qualité, le professionnalisme et l'expertise en organisant la diversité des savoirs, le développement des compétences et en encourageant l'évaluation périodique de nos modes de fonctionnement.

Ouverture et Coopération, c'est agir sur le plan national, européen et international dans un esprit de collaboration constructive.

Depuis sa création en 1800, la Banque de France se trouve au cœur du système monétaire et financier français.

Sa mission est d'en assurer la stabilité.

1800

Création par Napoléon Bonaparte.

1808-1936

Extension du privilège d'émission, développement du réseau de succursales.

1936-1945

Nationalisation.

1993

La Banque de France devient indépendante.

1999

Entrée de la France dans la zone euro.
La Banque de France intègre l'Eurosystème.

2002

Lancement des billets en euros.

2010

Création de l'Autorité de contrôle prudentiel, adossée à la Banque de France.



Économistes, experts des marchés financiers ou des systèmes de paiement, contrôleurs de banques, d'assurances et de mutuelles, ou analystes d'entreprise, **les professionnels de la Banque de France** agissent chaque jour pour bâtir un monde financier plus sûr pour tous les acteurs économiques.

Des questions ?

La Banque de France répond :

- dans ses points d'accueil sur tout le territoire français
- par téléphone

0 811 901 801

de 8 heures à 18 heures

- sur son site Internet

WWW.banque-france.fr

